

II Les mentions relatives aux entités ci-dessous, figurant à l'annexe II de l'arrêté ministériel susvisé, sont remplacées par les mentions suivantes :

	NOM	Informations d'identification	Motifs
1	Mobin Sanjesh	Entrée 3, n° 11 12th Street, Miremad Alley, Abbas Abad, Téhéran	Participe à l'achat d'équipements et de matériels qui ont une application directe dans le programme nucléaire iranien.
2	Bank Melli Iran ZAO (alias Mir Business Bank)	Numéro 9/1, Ulitsa Mashkova, Moscou, 130064, Russie ; ou : Mashkova St. 9/1 Moscou 105062 Russie	Propriété de la banque Melli.
3	Melli Bank plc	London Wall, 11th floor, London EC2Y 5EA, Royaume- Uni	Propriété de la banque Melli.
4	Neka Novin (alias Niksa Nirou)	Unit 7, n° 12, 13th Street, Mir-Emad St, Motahary Avenue, Téhéran, 15875- 6653	Participe à l'achat d'équipements et de matériels spécialisés qui ont une application directe dans le programme nucléaire iranien.
5	Bank Tejarat	Adresse postale : Taleghani Br. 130, Taleghani Ave. P.O. Box : 11365 - 5416, Téhéran Tél. 88826690. Tlx 226641 TJTA IR. Fax : 88893641 Site web : http://www.tejaratbank.ir	La Bank Tejarat appartient pour partie à l'État iranien. Elle a directement facilité les efforts nucléaires de l'Iran. Ainsi, en 2011, elle a permis que des dizaines de millions de dollars circulent pour appuyer les tentatives déployées par l'Organisation iranienne de l'énergie atomique, désignée par les Nations unies, pour se procurer du yellow cake (gâteau jaune). L'AEOI est la principale organisation iranienne de recherche et développement dans le domaine de la technologie nucléaire ; elle gère les programmes de production de matière fissile. La Bank Tejarat a également, par le passé, aidé des banques iraniennes désignées à contourner les sanctions internationales, par exemple dans des activités impliquant des sociétés écrans du Shahid Hemmat Industrial Group, désigné par les Nations unies.
6	Shahid Beheshti University	Daneshju Blvd., Yaman St., Chamran Blvd., P.O. Box 19839- 63113, Téhéran, Iran	Détenue ou contrôlée par le ministère de la défense et du soutien logistique aux forces armées (MODAFL). Effectue des recherches scientifiques liées à la mise au point d'armes nucléaires.

ANNEXE A L'ARRETE MINISTERIEL N° 2012-510
DU 6 SEPTEMBRE 2012 MODIFIANT L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL
N° 2008-407 DU 30 JUILLET 2008 PORTANT APPLICATION
DE L'ORDONNANCE SOUVERAINE N° 1.675 DU 10 JUIN 2008
RELATIVE AUX PROCÉDURES DE GEL DES FONDOS
METTANT EN OEUVRE DES SANCTIONS ÉCONOMIQUES.

I Les personnes énumérées ci-après sont retirées de la liste qui figure à l'annexe II de l'arrêté ministériel susvisé :

1. Dr. Ahmad AZIZI
2. Dr. Ali DIVANDARI
3. Dr. Abdolnaser HEMMATI
4. Mohammad Reza MESKARIAN
5. Sayeed ZAVVARFR